

Le modèle français et les autres

Note sur les travaux de Nathalie Mons

par Bernard Toulemonde*

Avec Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix ? (Presses universitaires de France, 2007), Nathalie Mons donne un ensemble d'outils de comparaison internationale très utiles à l'heure où le modèle français cherche sa voie. La question du « libre choix de l'école » est l'un des trois axes traités ; la typologie esquissée par la chercheuse permet de situer la position française, mais aussi de tirer des enseignements généraux sur la validité des différents modèles.

Nathalie Mons constate que l'on ne peut trancher le débat sans nuances : la sectorisation est rarement la prison, le libre-choix n'est pas nécessairement la jungle ; les apparences peuvent aussi cacher une réalité plus complexe, telle la « vraie fausse rigidité bureaucratique » de la sectorisation à la française... La description des situations et l'appréciation de leurs effets sont particulièrement difficiles, faute d'étude suffisamment approfondies et nombreuses. À cela s'ajoute la présence plus ou moins forte de l'enseignement privé (10% aux États-Unis, 20% en France, 50% en Belgique, moins de 5% dans les pays nordiques), et sa situation au regard des financements publics et des règles de sectorisation –le privé constitue-t-il une véritable alternative de choix ou non ? –, avec là aussi des effets difficiles à cerner.

- . Certains pays connaissent une sectorisation stricte (1/10^e, pays asiatiques et Grèce) : l'affectation des élèves y est autoritaire, sans aucune possibilité de dérogation ; ce système se révèle à la fois équitable et généralement performant.
- . Un autre groupe de pays (1/3) définit une carte scolaire en principe contraignante mais avec des ajustements à la marge (dérogations accordées par les autorités locales en fonction de critères pédagogiques ou sociaux) : tel est le cas des États-Unis, du Canada, de l'Europe continentale et de la France ; ce système est souvent à la fois inéquitable et inefficace.
- . Certains pays pratiquent le libre choix total (1/4 : Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, ex-Pays de l'Est), ce qui produit des inégalités sociales et une relative inefficacité, sauf pour les bons élèves.
- . Enfin un dernier groupe de pays pratique le libre-choix régulé en fonction de considérations d'intérêt général déterminées en amont (ex : proportion ou quotas d'élèves sur une base géographique ou ethno-raciale) ou régulées en aval (ex : priorité à certaines catégories d'élèves, mixité sociale) pour préserver la proximité et l'égalité (1/4 : pays nordiques, Espagne) ; ce système se révèle équitable et efficace.

Notons qu'en réalité, la situation est mouvante car dans beaucoup de cas, le système pratiqué n'est pas statique et fait l'objet de corrections, signalées par Nathalie Mons, comme en Grande-Bretagne ces dernières années, et même plus récemment, en Belgique pour la rentrée 2008.

Les recherches sur l'efficacité de ces politiques ne permettent pas de conclure à des effets mécaniques. La concurrence, souvent invoquée pour justifier le principe du libre choix de l'école, ne produit pas nécessairement de meilleurs résultats scolaires ; en particulier, l'auteur indique que le choix des parents est moins fondé sur les performances de l'établissement que sur sa « bonne fréquentation ».

De même, sur le plan des inégalités, les conclusions sont nuancées car les systèmes à sectorisation de principe peuvent connaître de fortes inégalités (la France en est un exemple). Il en est de même pour les politiques de développement du secteur privé, qui ne produisent pas obligatoirement de meilleures performances, mais conduisent généralement à un accroissement des inégalités.

1. Inspecteur général honoraire de l'Education Nationale.